



## Conseil d'administration Séance du 27 juin 2024

Délibération n°2024-12

Remplacement d'un membre de la commission des interventions et de la commission des finances et de l'audit

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité;
- ▶ Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité;
- ▶ Vu l'arrêté du 18 juin 2024 portant nomination au conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,
- ▶ Vu la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ Vu la délibération n° 2022-28 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- ▶ Vu la délibération n° 2024-02 du conseil d'administration de l'OFB du 5 mars 2024 portant désignation des membres de la Commission des interventions ;
- ▶ Vu la délibération n° 2024-03 du conseil d'administration de l'OFB du 5 mars 2024 portant désignation des membres de la Commission des finances et de l'audit ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

## ARTICLE 1:

M. Thomas ESPEILLAC est nommé membre de la commission des interventions au titre du 1<sup>er</sup> collège, en tant que représentant du ministre chargé du budget, en remplacement de M. Laurent PICHARD.

## ARTICLE 2:

M. Thomas ESPEILLAC est nommé membre de la commission des finances et de l'audit au titre du 1<sup>er</sup> collège, en tant que représentant du ministre chargé du budget, en remplacement de M. Laurent PICHARD.

Le Directeur général, chargé du secrétariat du Conseil d'administration, La Présidente du Conseil d'administration,

Olivier THIBAULT

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO